

**ARRETE DU PRESIDENT**

**ARRETE N°2022.00078**

**DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A  
MADAME NORA BERROUKECHE,  
3EME VICE-PRESIDENTE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

Vu les articles L 5211-9 et L5211-10 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 07 juillet 2020 portant élection de Monsieur Gaël PERDRIAU en tant que Président de la Métropole,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 07 juillet 2020 fixant la composition du Bureau de Saint-Etienne Métropole et portant le nombre de Vice-Présidents à 19,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 19 mai 2022 portant élection de Madame Nora BERROUKECHE, en tant que 3ème Vice-Présidente de la Métropole,

VU l'arrêté n°2022.00057, portant délégation de signature à Madame Nora BERROUKECHE, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

CONSIDERANT que pour assurer un bon fonctionnement de la Métropole il convient de modifier les délégations de signature décrites ci-après,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'arrêté n°2022.00057 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Nora BERROUKECHE est abrogé.

**ARTICLE 2**

Madame Nora BERROUKECHE, 3ème Vice-Présidente, est chargée des fonctions suivantes :

- Relations grands partenaires, pilotage des relations avec les structures économiques partenaires et participation aux instances (Région, Etat, Aderly...), pilotage des grands projets entreprises et aménagements,
- Création, requalification et gestion des ZAE ; résorption de friches,
- Immobilier économique (acquisition et cession des terrains et bâtiment à vocation, économique)
- Services aux entreprises, accompagnement du tissu économique local,
- Prospection : suivi des relations aux entreprises, suivi des différentes actions de la politique d'accompagnement, relations avec les prospects,
- Innovation : susciter l'interface recherche/entreprises, gestion des pépinières, relations avec les cluster,
- Relations internationales,
- Plan de relance.

Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature pour tous les documents et correspondances se rapportant aux domaines définis à l'alinéa précédent.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 04 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AR-042-244200770-20220627-A20220007810

: 04 juillet 2022

### **ARTICLE 3**

L'ensemble des pouvoirs délégués à Madame Nora BERROUKECHE est exercé sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Ces délégations de fonctions et de signature sont permanentes. Elles demeurent valables tant qu'elles ne sont pas rapportées et dans la limite de la durée de son mandat.

### **ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- notifié à Madame la Préfète de la Loire,
- notifié à Monsieur le Trésorier Municipal,
- publié au recueil des actes administratifs.

**Reçu notification**  
**Le**

Fait à Saint-Etienne, le 04/07/2022

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël PERDRIAU', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU